

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations</p> <p><b>Séance du jeudi 13 juin 2019</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 07 juin 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 09 <b>Délibération n°D_2019_06_13_05</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Alain Cartier à M. Alain Chamossset, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absents excusés : M. Aurélien Chaîne, M. Julien Verdier Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget principal M14 – Exercice 2019 - Décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les écritures se rapportant aux opérations de cessions de terrains ont été prévues au budget principal de l'exercice 2019 voté le 28 mars dernier alors que seuls les produits des cessions auraient dû l'être. De ce fait, il propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2019 afin d'annuler ces écritures :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de fonctionnement**

675/042 – Valeur comptable des immobilisations cédées	-	13 134.80 €
023 – Virement à la section d'investissement	+	11 824.80 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	-	<b>1 310.00 €</b>

**Recettes de fonctionnement**

775 – Produits des cessions d'immobilisations	-	1.00 €
7761/042 – Différences sur réalisations	-	1 309.00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	-	<b>1 310.00 €</b>

**Section d'investissement**

**Dépenses d'investissement**

192/040 – Plus/moins-value sur cession d'immobilisations	-	1 309.00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	-	<b>1 309.00 €</b>

**Recettes d'investissement**

024 – Produits des cessions	+	1.00 €
2111/040 – Terrains nus	-	13 134.80 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	+	11 824.80 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	-	<b>1 309.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 14/06/2019  
Reçu en préfecture le 14/06/2019  
Affiché le 17/06/2019 **S.F.D.**  
ID: 074-217400860-20190613-D\_2019\_06\_13\_05-DE

Délégation certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : <b>14 JUIN 2019</b>  Et de la publication le : <b>17 JUIN 2019</b>	Extrait conforme au registre  Fait à Contamine Sarzin, le 14 juin 2019  Le Maire,  Alain CHAMOSSET
--	--



*Chamosset*



*Chamosset*